



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 083-218300036-20261007-DCM2026_072-DE



Délibération N°2026-072

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept octobre, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Catherine de BONNEFOY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Sébastien PLEVEN, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusés : Jean-François DEWAILLY représenté par Thierry BELADEN,
Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ représenté par Sébastien PLEVEN,
Julie FERRAND représenté par Catherine de BONNEFOY.

Absents : Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD et Florence JEAN DIT GAUTIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

MUSEE DES ECRITURES : CONVENTION DE PARTENARIAT DE LA FONDATION D'ENTREPRISE CREDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fondation d'Entreprise, dans le cadre de sa politique de mécénat, apporte son soutien au Musée des Ecritures notamment par l'acquisition d'équipements de la salle consacrée à l'expérience numérique immersive.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention de partenariat entre la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et la commune d'Ampus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fondation d'Entreprise s'engage à apporter son soutien financier à hauteur de 20 000€.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que cette convention est établie pour une durée de deux ans à compter de la date de signature de celle-ci.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et la commune d'Ampus dans le cadre de son soutien au Musée des Ecritures notamment par l'acquisition d'équipements de la salle consacrée à l'expérience numérique immersive,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Thierry BELADEN

